

---

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 15	<b>Séance du 11 septembre 2020</b>
<b>Présents :</b> 12	L'an deux mille vingt et le onze septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 3 septembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Eddy ROHRBACH, maire.
<b>Votants:</b> 12	<b>Sont présents:</b> Eddy ROHRBACH, Pierre PAPKA, Pierre LEININGER, Patrick JITTEN, Renée MARTIN, Valérie CHRISTOPHE, Anne-Marie ROHRBACH, Sylvie RIHN, Christiane QUIRIN, Sébastien STOCK, Franck ROHR, Stéphane HIRault <b>Représentés:</b> <b>Excuses:</b> Martine JAMANN, Alexandre PFLEGER, Joëlle NUSSBAUM <b>Secrétaire de séance :</b> Christine BOOS (Droit Local : article L. 2541-6 et 7 du CGCT)

---

Objet: Mise à jour des tarifs de location de l'Espace de l'Isch - 2020\_DE\_36

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande de location hebdomadaire de l'Espace de l'Isch à raison deux séances à savoir les lundis et mercredis soirs pour une activité de kickboxing par l'association "Le Punch" et qu'il est nécessaire de fixer un nouveau tarif. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la location annuelle à 600 € ce qui correspond aux charges. Ce forfait sera peut-être susceptible d'être revu l'an prochain si les charges devaient être supérieures. Les autres dispositions décidées en séance du 3 décembre 2018 restent inchangées.

Objet: Subvention communale pour ravalement de façade - 2020\_DE\_37

Le conseil municipal,  
Vu la délibération n° 2014-DCM-04-09 du 14 avril 2014 fixant le barème des subventions communales allouées dans le cadre des opérations de ravalement de façades,  
Après délibération, décide d'accorder une subvention de 325 € (65 m<sup>2</sup> x 5€) à Monsieur Anthony ERHARD et Mademoiselle Noémie DUDT pour leur habitation du 16 rue Bill. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget 2020.

Objet: Personnel communal : modification de coefficient horaire pour assurer la gestion de l'Espace de l'Isch - 2020\_DE\_38

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de porter le coefficient horaire du poste d'adjoint technique Madame Danielle LITT chargée de l'entretien des bâtiments publics de 14/35èmes à 16/35èmes avec effet au 1er octobre 2020, ceci afin de lui permettre de gérer également la salle polyvalente "Espace de l'Isch".

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de travail.

Objet: Désignation de représentants du conseil municipal au sein de la commission de contrôle des listes électorales - 2020\_DE\_39

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer  
- Monsieur Franck ROHR, conseiller municipal, comme membre titulaire  
- Madame Martine JAMANN, conseillère municipale, comme membre suppléant  
pour représenter le conseil municipal au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

Objet: Désignation d'un délégué au sein du syndicat « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.G.E.D.I.) - 2020\_DE\_40

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'à la suite des dernières élections municipales, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué titulaire au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

Le conseil municipal doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

- DESIGNER Monsieur Pierre PAPKA, premier adjoint, au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I.conformément aux articles7 et 10 des statuts.
- DEMANDE à Monsieur le Maire, d'effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

#### Communications et divers

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal en séance du 28 mai 2020 :

- arrêté 2020\_AR\_26 : droit de préemption urbain immeuble section 3 parcelles 18
- arrêté 2020\_DE\_35 : achat d'extincteurs pour les bâtiments communaux.